



Contrat d'adhésion à l'écurie des P'tits Bouts 2026 /2027 // www.ecuriedespittsbouts.com

Début des séances la semaine du 1er Septembre. Vous avez choisi d'adhérer à l'écurie des P'tits Bouts pour que votre enfant assiste au cours de baby-poney en ayant une place réservée toute l'année et des tarifs préférentiels. Votre enfant est désormais inscrits à une séance toutes les semaines ou tous les 15 jours, **même pendant les vacances**. Cette année une petite modification, il n'y a plus un nombre de séance défini mais une période avec possibilité de rattrapage d'une séance dans les 15 jours qui suivent (sauf sur avis médical).

Avec les identifiants reçu par mail (ou ceux de l'année dernière) vous pourrez le désinscrire si vous ne pouvez pas venir à une séance, au plus tard La veille de la séance avant 12h et le réinscrire sur une autre séance selon les places dans les 15 jours qui suivent. Pour toutes les séances annulées le jour même, vous pourrez les rattraper dans les 6 jours suivant, dans la mesure des places disponibles.

Si l'enfant n'a pas de casque personnel homologué pour l'équitation, une location annuelle pourra être faite au tarif de 25€.

Nom de l'enfant Sexe : M F
Prénom Né(e) le / /
Tél pour recevoir des informations de l'écurie / / / /

Parent ou tuteur légal de l'enfant

Nom/prénom Né(e) le / /
Tel si différent : / / / /
E-mail
Adresse postale

Points que vous pensez important à signaler (Allergies, problèmes particuliers,...)

Règlement en espèce, CB, cheques ou prélèvement (barrer ou surligner) :

- Licence, 29€ et l'adhésion de 45€, soit 74 € à régler par virement avant la 1ère séance.

- Inscription 1 cours/semaine	soit	780€	
- Inscription 2 cours/semaine	soit	1480€	
- Inscription 1 cours tous les 15 Jours	soit	400€	
- DemiPension annuelle Câlins + 5%	soit	200€	
- DemiPension annuelle Balade + 10%	soit	500€	
- Location du casque	soit	25€	TOTAL _____ €

possibilité de payer en 1, 2 ou 3 fois sans frais sur 2026 (plusieurs cheques avec date de l'encaissement au dos. Si plus d'échéance, possibilité de payer par prélèvement automatique (Frais bancaire à votre charge) Mode de paiement : _____

Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur applicable au sein de l'établissement. J'accepte d'être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. En participant aux cours, j'accepte que l'écurie des P'tits Bouts utilise mon image et l'image de mon enfant pour des publications de communication sur papier et sur internet. Vous pouvez demander une copie de ce contrat.

Le/...../2026 A Signature du représentant légal

l'écurie des p'tits bouts / Claire Dravigny / 06 49 84 05 64 / 55 Grand rue / 90160 Denney
babypony.denney@gmail.com / www.ecuriedespittsbouts.com / SIRET 797 648 300 00029
IBAN : FR76 3008 7331 0000 0204 4030 157



Règlement intérieur de l'écurie des p'tits bouts (A conserver)

Il est formellement interdit de fumer ou vapoter dans toute l'enceinte de l'établissement. Pour votre sécurité, ne rien laisser d'apparent dans vos voitures. Les chiens doivent être tenus en laisse.

Merci de respecter le calme autour des chevaux et poneys. Merci de respecter également les autres cavaliers ainsi que le personnel. Il est important de ne pas courir et de ne pas ouvrir les prés des chevaux et poneys, si vous n'y êtes pas autorisé.

Tenue : - le port de la bombe est obligatoire en toute circonstance pour la pratique de l'équitation ou de l'attelage.

- le protège dos peut protéger de certaines blessures lors de chute, c'est aux parents responsable de l'enfant de décider du port de cet élément de protection.

Inscription aux reprises et règlement :

Chaque nouveau cavalier a la possibilité de faire deux séances d'essai, à l'issue desquelles il peut choisir de s'inscrire pour l'année ou non. Il est aussi possible de faire des séances exceptionnellement, à un tarif différent.

Tout cavalier inscrit régulièrement devra prendre sa licence pour adhérer à la FFE (Fédération Française d'Equitation).

Chaque absence non décommandées au plus tard la veille du cours sera due.

Les enfants sont sous la responsabilité des parents en dehors des cours et ils seront priés de rester pendant les cours pour les enfants les plus petits, mais aussi lors des premières séances.

En dehors des cours et en dehors de la présence d'un responsable il est strictement interdit de sortir un cheval ou un poney de son pré quelle qu'en soit la raison. En cas d'arrêt ou de frais vétérinaire engagés à la suite d'une faute d'un cavalier en dehors des cours ou de préparation de cours, le contrevenant se verra facturer ces frais, plus la pension du cheval pendant son arrêt.

Matériel : Merci de respecter et de ranger correctement le matériel : selle, filet, brosses, etc.... Les casques peuvent être louer. Des désinfections sont réalisées après chaque cavalier.

Responsabilité des cavaliers mineurs : les cavaliers sont sous la responsabilité de l'écurie des p'tits bouts durant les heures de cours, cependant, les parents des enfants les plus petits devront rester pour assurer un maximum de sécurité au moins sur les 1ères séance.

Claire.